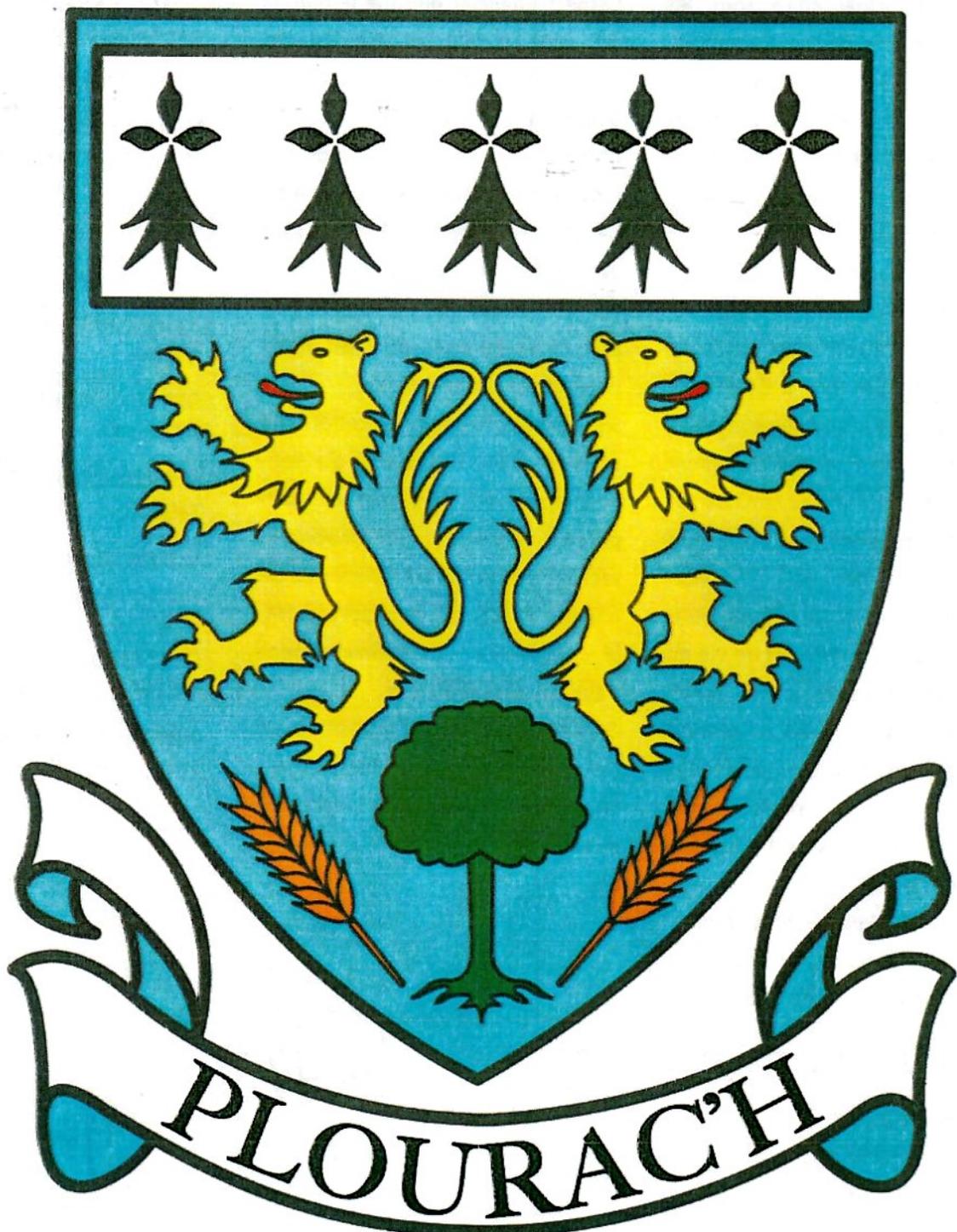


# PLOURAC'H

## BULLETIN MUNICIPAL



La Municipallté,  
assistée de la Secrétaire de Mairie,  
a le plaisir de vous remettre  
ce bulletin d'Information semestriel  
sur votre Commune.

**n° 65 : Juin 2021**



# MOT DU MAIRE



Chers administrés,

Voici la parution de notre 65ème Bulletin Municipal édité tous les semestres par le service administratif de la collectivité. Cela me permet de vous informer de l'évolution des dossiers en cours et des investissements prévus et réalisés. Les associations sont également conviées à insérer leurs différentes informations et manifestations prévues.

Nous vivons depuis mars 2020 une situation critique due à l'épidémie de la COVID, ayant bouleversé notre vie quotidienne et ayant également meurtri de nombreuses familles par des décès. Espérant que désormais avec la vaccination nos vies redeviennent plus normales et que nous retrouvons nos habitudes de vie en société avec tous les loisirs qu'on connaissait auparavant. J'adresse tout mon soutien aux personnes éprouvées par cette terrible maladie et souhaite à toutes et à tous une vie épanouie.

Après ces quelques lignes d'introduction je vais vous informer de la situation de notre commune.

Le bulletin du mois de juin me permet de vous faire un point sur l'aspect financier puisque le budget est voté durant le premier semestre. En ce qui concerne 2021, le budget a été présenté au Conseil Municipal en présence de Mme ALLAIN, trésorière à la trésorerie de CALLAC, le vendredi 2 avril. Cela permet de faire le bilan de l'année écoulée (2020), de présenter et de prévoir les finances pour les investissements de cette année.

Sur l'aspect financier la collectivité se porte bien, la capacité d'autofinancement est favorable et nous permet d'investir 366€/habitant, sachant que pour des communes de même strate, sur le département, la moyenne d'autofinancement s'élève à 133€/habitant.

Concernant les taux d'imposition, la commune n'a pas augmenté, d'ailleurs les taux sont restés identiques depuis 2003.

## NUMERO 65:

|  |    |
|--|----|
| COMPTE RENDU DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL | 2  |
| MOUVEMENTS DE POPULATION 2020-1920             | 4  |
| URBANISME                                      | 6  |
| LE COIN DES CHIFFRES                           | 8  |
| LE COIN DES ASSOCIATIONS                       | 10 |
| DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE                       | 11 |
| INFORMATIONS PRATIQUES                         | 13 |
| COMMUNIQUÉS                                    | 17 |
| POEMES   | 20 |
| LE COIN DES JEUX AU JOUR LE JOUR               | 21 |
| SONDAGE AUPRES DE LA POPULATION                |    |

## INVESTISSEMENTS PREVUS 2021:

- ◆ Chemins ruraux
- ◆ Routes communales
- ◆ Terrain de tennis
- ◆ Logements communaux
- ◆ Eglise
- ◆ Éclairage public
- ◆ Dossiers en cours (projet éolien, fibre optique)



### Chemins ruraux:

Des travaux d'entretien sont prévus sur les voies de la Villeneuve,

Kerho et Saint Maudez pour un montant de 12 100€. Ces travaux concernent de l'assainisse-

ment et de l'empierrement. Annuellement nous réalisons des travaux sur ces voies qui

avaient été réalisés lors de la procédure d'échanges amiables (1989-1995) et (2001-2005). Le passage de l'épaveuse dans certains chemins sera également réalisé, je conseille aux propriétaires riverains d'éviter de déposer sur les talus pierres, bâches, filets de foin ou d'enrubannage et d'élaguer leurs arbres sur les talus. Je compte avec la municipalité sur votre civisme et votre compréhension, d'avance merci.

#### Routes communales:

La rénovation des routes de Restancorniou, Rudunos et Guernapoulou est réalisée à ce jour. Ces voies très dégradées méritaient des travaux et annuellement nous entretenons nos routes qui se comptabilisent à 45 km 640. Il ne reste plus beaucoup de routes à rénover et d'ici la fin du mandat toutes les voies auront reçu une couche d'enrobé. L'investissement prévu cette année s'élève à 47 500€ comprenant l'assainissement et le revêtement.

#### Terrain de tennis:

Des travaux sont prévus concernant le changement du grillage qui commence à montrer des signes de fatigue et également un nettoyage de la surface de l'aire. Les anciennes allées de boules ont été désertées, ne servant plus et étant très dégradées, le conseil municipal a validé leur démontage. Cet espace a été ensemené permettant d'être plus facile à entretenir et également de libérer de la place pour prévoir dans les années futures d'autres équipements.

#### Logements communaux:

Les deux logements se trouvant au dessus de l'école, réalisés sous la mandature de Félix LOZAC'H en 1985 vont être rénovés intégralement. Ces travaux seront réalisés par des entreprises locales et cet investissement a été retenu dans le cadre du plan de relance départemental, d'autres subventions sont également sollicitées auprès de l'Agglomération et de l'Etat. Le montant total des travaux budgétisés s'élève à

86 000 € TTC. Par la même occasion, des travaux seront réalisés sur le bâtiment pour le changement des gouttières côté nord et sud.

#### Eglise:

L'édifice a bénéficié de nombreux travaux tous les ans depuis 2003.

A ce jour, il ne reste plus qu'à revoir le drainage côté nord et à reprendre les enduits dans la nef centrale. Des travaux d'entretien de toiture sont également programmés au niveau de la tourelle d'accès au clocher. 3 000€ ont été budgétisés, sachant que ces travaux bénéficient de 75% de subvention (Etat, Région, Département).

#### Eclairage public:

La rue Saint-Guénolé vient d'être équipée de nouveaux candélabres. Cet investissement est dû au démantèlement de l'ancienne ligne électrique et des poteaux sur lesquels se trouvait le précédent éclairage public. Ces travaux ont été confiés au SDE et réalisés par l'entreprise ALLEZ de LAMBALLE. Le coût de cette réalisation s'élève à 16 850€ subventionné à 60%.

Voilà à ce jour les investissements prévus en 2021, financés par la commune en autofinancement.

Je vais joindre au bulletin municipal une présentation de projet quant à la réalisation d'une petite structure accueillant des personnes âgées.

Je vous encourage et vous remercie d'avance de répondre à ce questionnaire, ce qui nous permettra de murir notre réflexion sur ce projet.

D'avance merci.

#### Dossiers en cours:

##### **Projet éolien Voltalia:**

Vous trouverez dans ce bulletin une lettre de la société expliquant

l'avancement du dossier et les futures étapes programmées. Des réunions publiques sont également organisées par la société Voltalia pour avoir toute la transparence sur ce projet.

##### **Fibre optique:**

Le chantier avance, des poteaux complémentaires ont été rajoutés pour accueillir le réseau, le déploiement devrait commencer au mois de septembre et se terminer au mois de mars-avril 2022. Je voudrais vous remercier toutes et tous pour votre implication pour ce chantier notamment pour l'élagage qui a été exécuté d'une façon remarquable! Bravo à vous.

Voilà à ce jour et en toute transparence les grandes lignes de notre collectivité.

Je souhaite la bienvenue aux nombreux nouveaux habitants et sachez que je reste ainsi que la municipalité à votre écoute pour toutes demandes.

Je voudrais également vous informer du départ depuis le 31 décembre 2020 de Monsieur Jean-Yves THEPAULT (Adjoint) qui avait rejoint l'équipe municipale en mars 2008. Il a toujours été disponible et d'une aide précieuse pour la collectivité. Jean-Yves ne pouvait pas rester élu puisqu'il a souhaité s'investir dans le rôle de conciliateur de justice. En mon nom et au nom de toute l'équipe municipale je le remercie pour toutes les années passées au service de la commune de PLOURAC'H. Bon vent à toi Jean-Yves.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été, profitez bien, en espérant que la situation sanitaire continue de s'améliorer. Bon semestre à vous.

*Le Maire,*

*Yannick  
Lauvor*



# COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL

## DEUXIÈME SEMESTRE 2020 :



Vendredi 10 juillet:

### **\*Présentation et avis favorable au projet de parc éolien de la société Voltalia.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Emet un accord de principe favorable sur le Projet sur la Commune de Plourac'h.

-Accorde l'exclusivité à la société VOLTALIA pour la réalisation d'un Parc éolien sur la Zone de Projet, définie en Annexe 1 de la Note de synthèse ainsi que toutes parcelles adjacentes favorables au Projet,

-Autorise VOLTALIA à réaliser toute Etude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation du Projet.

### **\*Elections sénatoriales : désignation du délégué et de ses suppléants :**

-Délégué: Yannick LARVOR

-Suppléants: Jean-Pierre GUILLERM, Aurélien FER, Philippe LE GUILCHER.

### **\*Délégations données au Maire par le Conseil Municipal:**

«Le maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

D'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;»

Monsieur le Maire accepte ces délégations en s'engageant à rendre des comptes régulièrement au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre.

### **\*Dépenses relevant de l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »:**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de statuer sur les dépenses qui peuvent être imputées à l'article 6232 «Fêtes et cérémonies». Il précise ce à quoi historiquement cet article a été utilisé. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décide d'affecter à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses suivantes :

Fleurs, vins d'honneur ou repas pour des fêtes commémoratives nationales ou locales (Armistice du 8 mai, du 11 novembre, cérémonie de Toul en Eol...).

Fleurs (ou panier garni ou autres), vins d'honneur ou repas pour les cérémonies citoyennes : vœux de la municipalité,

inauguration, commissions diverses (budget, élections, travaux...), gratification du personnel (naissance, mariage, médaille du travail, départ à la retraite...) ou personne mise à l'honneur (doyen, figure locale...).

Fleurs (ou autre) pour parrainage civil, mariage ou décès (plus avis d'obsèques associé).

### **\*Avis favorable au projet de camping à la Ville-neuve .**

### **\*Composition de la commission communale des impôts directs:**

M. le Maire donne la composition de la commission de 2014 : toutes les personnes acceptent de siéger de nouveau, une seule personne doit être remplacée car décédée. M. le Maire propose de remplacer François Le Guilcher par Philippe Lozac'h. Le Conseil approuve.

### **\*Désignation des membres de la commission communale des impôts directs:**

#### Membres titulaires :

CONTRIBUABLES RÉSIDANT DANS LA COMMUNE

FRANÇOIS LE JEUNE, PASCAL LOZAC'H, VÉRONIQUE DILAS-SER, LOÏC GUÉGAN, LOÏC LE BONHOMME, LUCIEN GUILCHER, JEAN-PIERRE LÉON, GILBERT LE BOULC'H, DOMINIQUE LAGORIO, CLAUDINE LE BARS.

CONTRIBUABLES RÉSIDANT HORS DE LA COMMUNE

MARIE-CLAIRE CONNAN, GILDAS LIRZIN.

#### MEMBRES SUPPLÉANTS :

CONTRIBUABLES RÉSIDANT DANS LA COMMUNE

ALAIN LE COANT, PHILIPPE LOZAC'H, ANDRÉ LESCOAT, PATRICK LE JEUNE, CHRISTINE FER, GUY NIGUINEN, ARMELLE THÉPAULT, MARTINE LE CORRE, MARCEL PÉDRON, JEAN-YVES THOMAS.

CONTRIBUABLES RÉSIDANT HORS DE LA COMMUNE

FRANÇOIS CAIGNARD, GILDAS LE JEANNE.

Vendredi 25 septembre:

### **\*Inscription de la réhabilitation de deux logements au plan de relance du Département des Côtes-d'Armor.**

# COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL

## DEUXIÈME SEMESTRE 2020 :

Lundi 23 novembre:



\*Avis favorable mise à jour du Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée.

\*Virement de crédits de l'opération 100 « Travaux à l'église » vers l'opération 113 « Programme de voirie 2018-2019 », DM 3

\*Accord de principe : cession d'une partie du domaine public communal à Pen an Quinquis à Mathieu Lozac'h / Mise à enquête publique pour déclassement.

\*Renouvellement du contrat de fourrière animale:

Souscription d'un contrat de fourrière animale auprès du groupe SACPA Chenil Service à compter du 01/01/2021.

\*Mandat donné au CDG 22 pour la mise en concurrence d'un contrat groupe d'assurance « Cyber-Sécurité » .

\*Personnel communal :

révision des participations employeur mutuelle / prévoyance et des indemnités

Participations employeur mutuelle / prévoyance :

Le montant mensuel de la participation a été fixé à 5,00 € par agent tant au niveau de la santé que de la prévoyance en 2012 sans revalorisation depuis. Il est décidé de faire passer la participation à 20 €.

Indemnités : Dernière revalorisation en 2015 (mise à jour en 2017 pour augmentation DHS et nouvel agent).

Protection sociale complémentaire des Agents (*santé et prévoyance*): Selon les dispositions de l'article 22 bis de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics contribuent au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Le Conseil Municipal décide de renouveler sa participation au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les Agents choisissent de souscrire et de revaloriser le montant de la participation qui avait été fixée en 2012 à 5,00€ nets. A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020, le montant mensuel de la participation passera à 20,00 € nets par agent tant

au niveau de la santé que de la prévoyance.



### BIEN UTILISER SON MASQUE

#### Comment mettre son masque



1 Bien se laver les mains



2 Mettre les élastiques derrière les oreilles

ou



3 Nouer les lacets derrière la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

#### Comment retirer son masque



1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

ou



3 s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3 Bien se laver les mains à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières**

# MOUVEMENTS DE POPULATION

## ETAT CIVIL 2020 :

### NAISSANCE : 0

### MARIAGE : 3

BESNARD Catherine, Marie-Ange et LAVIGNE Laurent, Jean, Henri le 08 août

HILL Robert, Andrew et MCGRATH Paula, Ann le 29 septembre

SANCHEZ PACHECO Jennifer, Denisse et SCHELLENBERG Amélie, Marie le 22 février



### DECES : 0

### TRANSCRIPTIONS DE DECES : 3

LE CAM Michel - Décédé le 06 novembre à Carhaix-Plouguer (29)

LE MEN Théophile - Décédé le 15 juillet à Saint-Brieuc (22)

THÉPAULT Martine, Roselyne, née HOUARNER - Décédée le 19 juillet à Pabu (22)

## ETAT CIVIL 1920 :

### NAISSANCES : 55 dont 3 reconnaissances (R)

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| BESCONT Adrienne                 | 24.09 |
| BOLC'H (LE) Fancis Yves Marie    | 21.02 |
| BORGNE (LE) Françoise            | 25.03 |
| BOULC'H Louis Marie              | 20.08 |
| CAM (LE) Yves Marie              | 13.01 |
| CAM (LE) Yves Marie              | 02.03 |
| CAM (LE) Jean Marie              | 03.03 |
| CHAUVEL Marie                    | 28.07 |
| CONNAN Sylvain Noël Marie        | 24.09 |
| CORBEL Ernest                    | 19.02 |
| CORRE (LE) Germaine              | 07.05 |
| CORRE (LE) Roger Marie           | 09.12 |
| COZ (LE) Francine Marie          | 03.03 |
| DESJARS Yves Marie               | 24.02 |
| FER Edouard François Marie       | 22.09 |
| GALLOU ÉDEC François Marie       | 18.03 |
| GALLOUÉDEC Albert Marie          | 18.03 |
| GEFFROY Louis                    | 20.02 |
| GEFFROY Lucienne Marie Françoise | 08.06 |
| GEFFROY Augustine Marie          | 16.06 |
| GOURVIL Adrienne                 | 18.06 |



|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| GUÉGUEN Marie Louise           | 06.07 |
| GUERVINOUE Marie Louise (R)    | 17.10 |
| GUIL'CHER (LE) Marie Françoise | 23.02 |
| GUILC'HER (LE) Joseph          | 08.07 |
| GUILLERM Marie Augustine       | 04.03 |
| GUILLOUX Francis               | 04.04 |
| GUILLOUX (LE) Louis Marie      | 01.03 |
| GUILLOUX (LE) Louis Marie (R)  | 20.04 |
| HERPE Pierre Marie             | 18.05 |
| HIGUINEN Jean                  | 16.07 |
| JAFFRENNOU Marie Louise (R)    | 06.04 |
| LAGADEC Auguste                | 24.03 |
| LAGADEC Marie                  | 29.06 |
| LEIZOUR Marie Louise           | 04.05 |
| LÉON Anonyme                   | 08.03 |
| LOZAC'H Félix François Marie   | 03.04 |
| MÉNEZ (LE) Ernestine           | 15.02 |
| MERRIEN Jean Marie Albert      | 14.02 |
| MOIGNIER (LE) Jean Marie       | 29.04 |
| MONIER Sylvain                 | 20.05 |
| MORVAN Pierre                  | 26.01 |
| MOYSAN François Louis          | 22.09 |

# MOUVEMENTS DE POPULATION

## ETAT CIVIL 1920 (SUITE):

### NAISSANCES (SUITE) :

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| NOT (LE) Simone                | 27.08 |
| PINSON François Louis          | 17.08 |
| PLUSQUELLEC Jean               | 11.02 |
| PROVOST (LE) Eugène            | 04.09 |
| QUÉMÉNER Albert                | 05.05 |
| RINQUIN Arsène François Marie  | 17.02 |
| ROLLAND Hélène Marie Françoise | 25.09 |
| ROUSSEAU Yvonne Marie          | 22.04 |
| ROUSVOAL Francis               | 19.02 |
| THÉPAULT Germaine Marie        | 06.01 |
| THOMAS Henriette               | 26.01 |
| THORAVAL François Marie        | 21.12 |



### MARIAGES: 19

|  |              |
|--|--------------|
| AUFFRET François Louis et LE BON Emilie                    | 17 octobre   |
| BAIL(LE) Emile et LE BASTARD Marie Louise                  | 29 janvier   |
| BERNARD Pierre Marie et JAOUEN Marie Angèle                | 2 mars       |
| BON (LE) Louis Marie et LE GUILCHER Marie                  | 17 octobre   |
| CAROFF Joseph Marie et LIRZIN Julienne Marie               | 28 septembre |
| COQUIL François et JEFFROY Maria Francine                  | 1er décembre |
| DANIEL Jean Marie et JÉGOU Anne Marie                      | 26 mai       |
| DUGUAY Hervé et TINEUFF Anne Marie                         | 16 février   |
| GUÉGUEN François et LE VERN Marie Anne                     | 9 mai        |
| GUÉGUEN François Marie et LE GOFF Maria                    | 3 octobre    |
| GUYADER (LE) Jean Marie et GOURVIL Maria                   | 14 juillet   |
| LAY (LE) Yves Marie et JAFFRENNOU Marie Louise             | 21 juillet   |
| LÉON Auguste Marie et THOMAS Marguerite                    | 16 septembre |
| L'ORGUILLOUX François Marie et L'HUIGUINEN Marie Françoise | 1er février  |
| MORELLEC Victor Emmanuel Marie et GUILLOU Virginie         | 12 avril     |
| PIERRÈS Louis Marie et JAFFRÉNOU Marie Angélique           | 11 février   |
| THÉPAULT Louis Marie et GEFFROY Françoise                  | 9 mai        |
| THORAVAL Jean Marie et DERRIEN Maria                       | 2 mai        |
| TINEUFF François Marie et GUILLOUX Jeanne Marie            | 16 février   |

# MOUVEMENTS DE POPULATION

## ETAT CIVIL 1920 (SUITE):



### DECES: 20 dont 3 transcriptions (T)

|                       |       |                                   |       |
|-----------------------|-------|-----------------------------------|-------|
| BERTRAND Louis Marie  | 23.04 | LE GUENNEC François               | 20.05 |
| HERPE Pierre Marie    | 08.09 | LE GUILCHER Louis                 | 20.12 |
| HUIGUINEN Corentin    | 18.02 | LÉON Anonyme                      | 08.05 |
| LAVENANT Auguste      | 15.04 | LE QUÉRÉ Jean                     | 19.01 |
| LE BRUN Valentine     | 05.08 | LOZAC'H Anonyme                   | 06.09 |
| LE CAM Yves Marie     | 01.04 | MESCAM Marie                      | 30.03 |
| LE CAM François Marie | 05.05 | PRIMEL Anonyme                    | 31.10 |
| LE CAM Théophile (T)  | 15.11 | PLUSQUELLEC Jean Marie (T)        | 21.08 |
| LE COANT Auguste      | 07.08 | ROLLAND Auguste Marie (T)         | 15.11 |
| LE GOFF Yves          | 01.04 | STÉPHAN Marie Françoise Valentine | 23.11 |

## URBANISME



### Urbanisme 2020 :

#### Permis de construire (P.C.):

|      |      |                |                   |   |
|------|------|----------------|-------------------|---|
| P.C. | 1001 | QUIVIGER Kévin | 13 rue St Guérolé | Garage                                    |
| P.C. | 1002 | LE BARS Océane | 9 Kerho           | Création d'un élevage de poules pondeuses |

#### Déclaration préalable (D.P.) :

|      |      |                      |                       |  |
|------|------|----------------------|-----------------------|--|
| D.P. | 1001 | VABRE Bernard        | 8 rue de l'Argoat     | Isolation par l'extérieur, bardage pignons |
| D.P. | 1002 | LE MARREC HUITOREL   | 1 St Guérolé          | Rénovation toiture, remplacement velux     |
| D.P. | 1003 | MEGALIS BRETAGNE     |                       | Armoire télécommunication fibre optique    |
| D.P. | 1004 | LARVOR Jean-François | 9 rue Kastel Ar Poder | Création d'une fenêtre pignon sud          |

Pensez à venir déposer en mairie la déclaration d'ouverture de chantier et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux selon l'état d'avancement de vos travaux (P.C. & D.P.).

## Urbanisme 2020 (suite) :

### Certificat d'urbanisme (C.U.) :

|              |      |                                |                    |                               |
|--------------|------|--------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| <b>C.U.a</b> | 1001 | Me BOMARD / YAHYAOUI Anis      | 4 Rest Ar Horniou  | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1002 | Me DEVELAY / LE CONTE Philip   | 2 Rest Ar Horniou  | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1003 | Me PERRON / VANDENBROUCKE      | Kerbaudouin        | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1004 | COB JURIS / CONSORTS ORIO      | Guernangall        | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1005 | Me BOMARD / VIQUERY            | Liors An Ty        | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1006 | Me GAUTIER / CONSORTS LE BIHAN | Kermarc            | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1007 | Me LE JEUNE / PIOGER           | Lessenan           | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1008 | COB JURIS / STOEFFEL           | Place du 19 mars   | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1009 | COB JURIS / STOEFFEL           | 2 Place du 19 mars | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1010 | Me BIZIEN / MORTELLEC          | Pen An Quinquis    | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1011 | Me BIZIEN / MORTELLEC          | Kerho              | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1012 | Me L'HELGOUAC'H / DE BAL       | Kernon             | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1013 | Me PERRON / ESPLEY             | St Guénolé         | Connaître le droit applicable |
| <b>C.U.a</b> | 1014 | Me LE JEUNE / TIBOTT           | Guerlosquet Vian   | Connaître le droit applicable |

C.U.a : CU d'information pour connaître le droit applicable au terrain





## Imposition 2021 :

Les taux ont une fois de plus été reconduits.

Taxe d'habitation:.....13.33%

Taxe sur le Foncier Non Bâti:.....67.07%

Taxe sur le Foncier Bâti:.....17.16%

### Ayez le bon réflexe : TRIEZ !!!

Des conteneurs à plastiques/papiers (\*) ont été installés près des conteneurs classiques, si ceux qui sont près de chez vous sont pleins, un peu de civisme, repartez avec vos déchets vers un autre point de collecte ou chez vous. En aucun cas, près des conteneurs pleins ! C'est dangereux par rapport aux enfants notamment. Vous pouvez en outre le signaler à la mairie qui demandera un passage accéléré des collecteurs.

Pour le verre, un conteneur est situé au bourg sur le parking en face de la mairie , un autre au niveau de la salle polyvalente (au niveau de la cuisine) et un dernier à Croas an Land.

Pensez également au collecteur de piles usagées, de bouchons alimentaires et de cartouches d'encre dans le hall de la mairie.



(\*) Pour les journaux et revues, vous pouvez également les déposer dans le garage adossé à l'école. Leur collecte rapportera de l'argent aux **enfants de l'école de Plourac'h**.

## Aide aux familles :



Les enfants qui participent à un voyage organisé par leur établissement scolaire (collège, lycée, public, privé...) peuvent bénéficier d'une aide financière versée par la Commune. Elle est de 30,00 €.

Pour cela, il faut en faire la demande par écrit et la déposer en mairie et ce après la participation effective de l'enfant au séjour (joindre un justificatif de participation).

# LE COIN DES CHIFFRES

Budget primitif 2021:



| Section de Fonctionnement : équilibre à 339 549€ |         |  |         |
|--|---------|--|---------|
| DEPENSES   |         | RECETTES   |         |
| Charges à caractère général                      | 81 355  | Produits des services du                           |         |
| Charges de personnel                             | 106 177 | domaine et ventes                                  | 10 100  |
| Atténuation produits                             | /       | Impôts et taxes                                    | 169 714 |
| Autres charges de gestion courante               | 89 183  | Dotations et participations                        | 137 200 |
| Charges financières                              | 5 425   | Autres produits de gestion courante                | 1 000   |
| Charges exceptionnelles                          | 250     | Atténuation de charges                             | 1 535   |
| Dépenses imprévues                               | 3 732   | Produits exceptionnels                             | /       |
| Virement à la Sect. d'Investis.                  | 40 000  | Amortis subvent <sup>o</sup> assainis. (==> Agglo) | /       |
| Opération d'ordre de transfert                   | 13 427  | Résultat reporté                                   | 20 000  |

| Section d'investissement : équilibre à 338 300€ |           |  |            |
|---|-----------|--|------------|
| DEPENSES  |           | RECETTES                                     |            |
| Subventions d'équipements versées               | 12 000    | Subvention équipement ETAT                   | 30 000     |
| Travaux école                                   | 5 000     | Subvention équipement REGION                 | 6 250      |
| Travaux église                                  | 30 000    | Subvention équipement DEPARTE-<br>MENT       | 30 019     |
| Aménagement du bourg                            | 5 800     | GFP de rattachement                          | 11 998     |
| Réorganisation foncière                         | 12 100    | Emprunts et dettes assimilées                | 23 389.68  |
| Programme voirie 2021                           | 47 500    | FCTVA  | 47 500     |
| Bâtiments communaux                             | 86 000    | Excédents de fonctionnement capitali-<br>sés | 124 881.32 |
| Informatisation de la mairie                    | 5 000     | Opération d'ordre de transfert               | 13 427     |
| Restes à réaliser                               | 19 835    | Restes à réaliser                            | 10 835     |
| Résultat 2020 reporté                           | 79 344.49 | Virement de la Sect. Fonctionnement          | 40 000     |
| Dépenses imprévues                              | 8 470.51  |  |            |
| Emprunts et dettes assimilées                   | 27 250    |  |            |

## Animations Rurales Et Solidarité (ARES) :

Enfin ! nous pouvons nous animer ! Prudemment, bien sûr, mais quel plaisir de recommencer à faire des projets, même à court terme !

Notre balade « Plantes comestibles et médicinales », prévue le samedi 24 avril, a subi le confinement et n'a pas pu être reportée au vu du programme bien chargé pour le mois de mai.

En effet, le **jeudi 13 mai**, malgré les mauvaises prévisions météorologiques, la **balade ornitho** a pu avoir lieu, pas tout à fait comme prévu car nous avons changé l'itinéraire puisqu'il devait pleuvoir. Au lieu de ça, un beau soleil nous a suivi toute la journée, le matin en forêt de Fréau et l'après-midi dans les landes de St Maudez. Les oiseaux étaient au rendez-vous surtout le matin dans la forêt : les pinsons des arbres claironnants, les merles enchanteurs, les fauvettes à tête noire pimpantes ou de jardin gouleyantes, même le bouvreuil pivoine au chant si mélancolique, la tourterelle des bois en fond sonore, les troglodytes ardents, les chardonnerets élégants, les roitelets huppés ou à triple bandeaux si discrets, les charmantes mésanges bleues ou charbonnières ou nonnettes. Dans les landes, d'autres espèces nous attendaient : les linottes mélodieuses, les pouillots véloces et surtout les pouillots fitis, tant appréciés par notre ornitho préféré, Jean-Pierre Annezo. Le pique-nique ensoleillé a été un moment convivial et apprécié de tous.



Puis, pour terminer ce mois de mai souvent pluvieux et venteux, la **visite des cinq potagers bio** s'est déroulée, le **samedi 29 mai**, par un temps

mitigé, clair le matin et sous la bruine l'après-midi. Une vingtaine de participants, répartie en deux groupes pour respecter les règles sanitaires, a découvert des potagers tous différents : un petit jardin sur Callac, inspiré de la permaculture, dans lequel cohabitent le poireau perpétuel, le chou kale, la moutarde de chine et bien d'autres légumes plus classiques en bonne relation avec les herbes sauvages, indicatrices de la qualité du sol et comestibles pour la plupart. Le tout nouveau jardin solidaire de Callac, créé en février dernier dans une ancienne prairie maintenant travaillée et clôturée. Là, il s'agit de cultures maraîchères qui fourniront en légumes frais le Secours Populaire et le Resto du Coeur. Quinze bénévoles et plus parfois se retrouvent avec plaisir le mardi matin pour entretenir cet espace et partager de bons moments au bord de l'Hyère.

Un potager très bien entretenu et, malgré le mauvais temps du mois de mai, riche en jeunes plants de poivrons en extérieur, de beaux plants variés de tomates sous serre, de choux de toutes sortes... Les fruits rouges, fraises, framboisiers, groseilliers ponctuent ici et là l'espace. Une expérimentation de lasagnes de permaculture en caisson de bois s'avère fructueuse. Sur le parcours, les promeneurs ont découvert des sculptures en métal recyclé et des ardoises invitant à philosopher.

Les deux autres espaces visités sont de taille plus importante car ils comprennent des parcelles de céréales : blé, sarrasin, seigle. Les jardiniers-paysans les transforment eux-mêmes en farine pour la consommation familiale à l'aide d'un moulin acheté en commun avec d'autres petits producteurs, comme certains petits matériels d'occasion nécessaires à la culture et la moisson. La farine servira à fabriquer du pain, des pizzas, des gâteaux cuits au four à bois.

Les potagers sont menés de façons différentes :

\* dans l'un, on pratique la rotation des cultures, céréales comprises, sur quatre parcelles toutes cernées de haies d'arbres ou arbustes : pendant qu'une est au repos, une autre reçoit du blé, la suivante les pommes de terre et autres légumes racines, la dernière des légumineuses dont une partie en féveroles pour nourrir le sol, la famille et aussi le cochon d'un copain.

dans l'autre, les parcelles de céréales ou de légumes sont toutes entourées de clôture faites en noisetiers tressés. Elles sont travaillées à la houe, l'herbe du pourtour est fauchée à la faux. Une parcelle est réservée au potager qui aligne des rangs de panais, d'oignons-patate, de haricots à grains,



# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## ARES (Suite) :

d'aneth pour le pain...

Les deux groupes de participants qui ont fait le circuit-découverte en sens inverse se sont retrouvés à midi pour le pique-nique et ont pu partager leurs impressions.

Le bénéfice de cette journée sera reversé au profit du jardin solidaire. Notre programme des activités se poursuit ainsi : Malgré les élections et l'arrivée du tour de France à Mûr, le **dimanche 27 juin**, nous avons décidé d'organiser **une balade de 6 km** dont le parcours empruntera un circuit déjà proposé mais pour lequel nous souhaitons obtenir certains aménagements de la part du Conseil départemental à moyen terme. Il s'agit de relier la chapelle St Maudez au lieu-dit « Moulin Neuf » puis au rocher de Kergus avec un retour à l'aire de stationnement de St Maudez par la voie romaine et les landes tourbeuses. Cette balade au titre évocateur « **Prom'nons nous dans les bois** », **animée** par l'équipe de bénévoles de notre association, se veut être **une ode à la nature en musique, poésie et humour...** Un goûter sera servi au retour, compris dans le coût de la balade : 5€ par adulte, 2,50€ pour les jeunes de 6 à 18 ans. Le départ s'échelonnait entre 14h30 et 16h à partir de l'aire de stationnement des landes de St Maudez de Plourac'h.

**Le samedi 3 juillet**, Geeta revient à Crégoat en Carnoët, chez Isabelle Caignard, de 10h à 18h, pour nous faire découvrir et déguster le parfum et la puissance de la **cuisine indienne**. Tarif : 10€ + 2€ (adhésion à ARES par famille). Réservation obligatoire car les places sont limitées auprès d'Isabelle Caignard au 02.96.21.59.73

**En septembre ou octobre**, nous prévoyons d'organiser **une soirée solidaire** avec, pour commencer notre buffet ensoleillé (si les contraintes sanitaires nous le permettent) puis un **concert de musique africaine** avec le groupe de Oumar Fan-

**dy Diop**, chanteur-percussionniste sénégalais, venu déjà lors de notre dernière fête solidaire. Un bœuf musical avec des musiciens bretons locaux terminera la soirée. *Le bureau d'Ares.*

## AMICALE LAÏQUE

L'ensemble du bureau de l'amicale laïque tenait à vous informer des actions qui ont été réalisées durant cette année scolaire 2020-2021.

Le contexte sanitaire nous a contraint à annuler le traditionnel repas de novembre mais l'action de collecte de ferraille a connu un franc succès.

Celle-ci a permis de collecter 8 tonnes, ce qui représente 1360€.

Des livres et des jeux pour la cour ont été achetés et une chasse à l'œuf a été organisée pour les CM, le jour du départ de Vanessa DANIEL en congé maternité. Les enfants ont reçu des petits lots ainsi que du chocolat.

Nous espérons pouvoir organiser un repas (sur place ou à emporter) de nouveau en novembre, si tout se passe de nouveau pour le mieux.

Nous tenons également à féliciter Vanessa pour la naissance de sa petite Pauline.

Bon été à tous!

*L'amicale Laïque.*



Ce qui était bien :

Vanessa a mis au monde une petite fille qui s'appelle Pauline. Elle est née le 10 mai 2021.

On a eu de bons enseignants.

Être à l'école de Plourac'h, nous plaît bien.

Ce qui était moins bien :

le COVID et les masques.

Jonathan – Thibaut – Goulvenn – Louis

## DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Ce qu'on a bien aimé cette année, c'est quand il y a eu de la neige. C'était bien pour les récréations.

Par contre on regrette que la maîtresse soit partie en congé maternité.

Pour l'année prochaine ce qu'on voudrait par-dessus tout c'est que le COVID parte et que pour notre entrée en 6ème on ne porte plus de masque.

Esteban – Junior – Souleimane

## Le COVID cette année:

L'arrivée du confinement a perturbé l'année scolaire. Nous avons eu des cours à distance jusqu'à la rentrée. Et puis nous sommes retournés à l'école avec les distances et les masques.

## Les menus surprises:

La maîtresse nous a fait travailler sur la chaîne alimentaire. Nous nous sommes mis en groupe pour créer des menus gourmands et équilibrés puis nous avons présenté nos plats.

## Harry Potter:

En lecture et en arts plastiques, nous avons travaillé sur Harry Potter. Nous avons lu « Harry Potter à l'école des sorciers » et nous avons imaginé la chambre des sorciers.

## Surprise exceptionnelle:

Vanessa est partie en fin d'année pour mettre au monde Pauline sa petite dernière. Nous avons eu un remplaçant.

## Mathématiques :

Les maths, les maths et toujours les maths ! Nous avons participé à un concours national de cette discipline : les concours Kangourou. Quatre élèves, Thibault, Coline, Xavier et Anastasia ont gagné une récompense.

## Le futur :

Après une année chargée de travail acharné il ne nous reste qu'une étape : le changement de niveau. En route pour le CM2 et la 6ème !

Anastasia - Elliot - Nathéo

Cette année, plusieurs choses nous ont plu. Par exemple à Noël, quand on a eu des cadeaux et que l'on a chanté et dansé. Ce qui nous a plu aussi, c'était Mardi Gras parce qu'on s'est déguisé et on a eu des bonbons. On a apprécié aussi les chocolats et les cadeaux de Pâques.

Par contre on n'a pas aimé quand la maîtresse est partie pour son congé de maternité.

On a pas aimé non plus quand on a dû arrêter d'aller à la piscine. On n'a pas aimé les masques à l'école et le confinement.

Pour l'année prochaine, on veut que la maîtresse revienne et qu'on ait plus besoin de mettre un masque.

On aimerait aussi avoir pour l'école, un toboggan géant, des vélos, des trottinettes et un bac à sable. On veut aussi partir en classe découverte.

Emma - Lee-Loo



L'année c'est assez bien passée sauf une chose... Le départ de notre maîtresse Vanessa. Elle est partie car elle attendait une petite fille qui s'appelle Pauline. Elle ne nous donnait pas énormément de devoirs. Ce que notre nouveau maître remplaçant nous met en un jour, Vanessa nous le mettait en une semaine. On a eu aussi deux nouveaux élèves Briag et Coline.

Avec Vanessa on a fait beaucoup d'arts plastiques. Par exemple des dessins de volcans étudiés en sciences, un astronaute et une fusée pour le projet avec Thomas Pesquet. Pour le nouvel an chinois on a dessiné une tête de tigre et on est assez sûr de celle qui était la préférée de tous. Avec le remplaçant on a fait un portrait dans le style de Picasso et une vague japonaise.

L'année prochaine, nous allons au collège et nous avons des souhaits pour cette future année. Les choses vont être différentes. Amélie va dans un collège différent de la majorité. Au collège, il y a des clubs de sciences, breton, rugby, football, théâtre, chant, écriture, arts plastiques... On espère qu'on pourra s'y inscrire et que le COVID ne nous empêchera pas d'y participer.

Samuel - Amélie

Ce qui nous a plu cette année c'était de proposer pour la cantine un menu à servir aux élèves. Nous avons demandé à Laurence de préparer des crudités en entrée, des pâtes au pistou et un Paris-Brest en dessert. Maëlys et moi nous n'y avons jamais goûté et du coup, on a pas trop aimé. Nous avons fait aussi un projet intéressant de construire les intérieurs d'habitations en boîtes de chaussures. En classe, nous avons aussi parlé de Thomas Pesquet. Nous avons accroché une photo de lui, la tête dans les étoiles. En Sciences, nous avons réalisé une expérience sur les volcans avec du vinaigre, du bicarbonate de soude et un colorant alimentaire. En milieu d'année, une nouvelle élève qui s'appelle Coline est arrivée dans notre classe. Ensuite la maîtresse nous a dit qu'elle allait partir parce qu'elle allait avoir un bébé. Elle a accouché le 10 mai 2021 et son enfant s'appelle Pauline. A cause du COVID, nous n'avons pas pu aller à la piscine et au cinéma et on est un peu dégoûté...

Maëlys - Yona - Coline

Ce qui nous a vraiment plu cette année ce sont les sciences quand on a étudié les volcans. Ce qui nous a fait plaisir c'est la naissance du bébé de Vanessa notre maîtresse. Mais il y a des choses qu'on a pas appréciées : les masques et le coronavirus et puis on regrette la bagarre qui a eu lieu une fois entre les CM1 et les CM2. Ce qu'on souhaite pour l'année prochaine c'est que Vanessa revienne, qu'il y ait plus de jeux pour la cour de récréation et bien sûr que le confinement et la COVID disparaissent.

Briag - Léo - Gabriel - Xavier

## Recensement militaire :

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant à la mairie de son domicile.

Par conséquent, en 2020, ce sont les jeunes nés en 2004 qui doivent se faire recenser.

Une "Attestation de recensement" est alors remise. Elle doit être conservée avec le plus grand soin car elle sera notamment réclamée pour l'inscription à des examens, pour le permis de conduire et dans la continuité de cette démarche, elle déclenchera l'inscription automatique sur les listes électorales

Les nouvelles modalités en matière de conduite accompagnée ne changent rien en matière de recensement militaire.

Dans tous les cas, se présenter en mairie avec le Livret de Famille.

Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue.

La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...).

En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.

**BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en ligne et permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**

- 1 - Créez votre compte sur [www.service-national.fr](http://www.service-national.fr) (vérifiez ensuite que le «recensement» est affiché dans votre compte).
- 2 - Munissez-vous des documents nécessaires à votre profil d'identité (état-civil, famille).
- 3 - Allez dans la rubrique «Préparer votre convocation» (après votre inscription, JDC de votre «Journée» ou dans la zone «Je suis déjà inscrit»).
- 4 - Vous pouvez aussi télécharger les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants : carte d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

**RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION NORD-OUEST**

Le centre du service national de Brest  
☎ 02 98 37 75 58  
[csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr)

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**f DEFENSE .GOUV.**

## Location de la salle polyvalente :

Si vous pensez louer la salle polyvalente, il est souhaitable de vous y prendre suffisamment à l'avance (parfois des dates sont retenues plus d'un an à l'avance !). Vous serez tenu en outre de respecter certains délais selon l'utilisation que vous ferez de la salle :

**Manifestation avec repas :** 3 semaines à l'avance  
( imprimé destiné à la D.D.C.C.R.F. à compléter)

**Demande de débit de boissons temporaire :** 15 jours à l'avance minimum.



A noter : chaque association ne peut obtenir que **5 autorisations annuelles.**

Dans tous les cas, vous devez vous présenter à la mairie, muni d'une attestation d'assurance (assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à votre disposition).

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Divers tarifs communaux :

A noter au niveau de la salle polyvalente :

\* Club du Roc'Hellou : 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mardi de 13 h 30 à 18 h 30

\* Europe Kreiz Breizh : de 14 h 00 - 17 h 30 (sauf juillet / août) le lundi

**A noter** : Non mentionnée dans le tableau ci-contre une caution ménage de 150,00 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016

## Démarches administratives :

Vous pouvez désormais effectuer la majorité de vos démarches administratives sans vous déplacer.

Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pouvez toutefois utiliser les points d'accueil numérique mis à votre disposition à la Préfecture (Saint-Brieuc) et dans chaque Sous-Préfecture (Dinan, Guingamp et Lannion).

D'autres espaces numériques peuvent vous permettre de réaliser vos démarches dans le département. Pour connaître le lieu le plus proche, consultez le site de la Préfecture 22 (à noter qu'actuellement les plus proches sont : Cybercommune Médiathèque de Ploumagoar, GP3A Pôle de Proximité de Belle-Isle-en-Terre).

La CECCOB (CELLule de Coordination des Actions

Si vous souhaitez faire votre démarche depuis un point numérique, pensez à vous munir de votre identifiant **France connect** !

**Certificat d'immatriculation** : pour faire la demande d'un certificat d'immatriculation, il faut se rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> . Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

**Permis de conduire** : pour faire la demande d'un permis de conduire, il faut se rendre sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> En cas de perte, il faut effectuer la déclaration de perte en ligne. En cas de vol, il faut se rendre dans un service de police ou de gendarmerie.

|   | Commune  | Extérieurs |
|---|----------|------------|
| Réunions diverses   | /        | 23,00 €    |
| Banquets, repas   | 122,00 € | 155,00 €   |
| <i>le deuxième jour</i>                                       | 60,00 €  | 75,00 €    |
| Utilisation vaisselle 50 personnes et plus                    | 16,00 €  | 16,00 €    |
| Apéritif, vin d'honneur                                       | /        | 31,00 €    |
| Bal, Fest-noz /deiz, Concert, Théâtre, Vide greniers          | 77,00 €  | 150,00 €   |
| Passage entre repas de mariage                                | 0,00 €   | 60,00 €    |
| Concours de cartes  | 46,00 €  | 122,00 €   |
| Café de famille, Café d'enterrement                           | 31,00 €  | 31,00 €    |
| Disco   | 130,00 € | 320,00 €   |
| Goûters du Club Roc'Hellou (forfait annuel)                   | 160,00 € | /          |
| Buffet campagnard   | 61,00 €  | 92,00 €    |
| <i>le deuxième jour</i>                                       | 30,00 €  | 45,00 €    |
| Cours de langues (forfait annuel)                             | 160,00 € | 200,00 €   |
| Cours de gymnastique  | 80,00 €  | /          |
| Caution (sous forme de chèques à donner à la remise des clés) | 200,00 € | 200,00 €   |
| Droits de photocopies :                                       |          | 0,30 €     |
| Concessions de cimetière :                                    |          |            |
| 2 m <sup>2</sup> pour 15 ans                                  |          | 50,00 €    |
| 2 m <sup>2</sup> pour 30 ans ou 4 m <sup>2</sup> pour 15 ans  |          | 100,00 €   |
| 4 m <sup>2</sup> pour 30 ans                                  |          | 200,00 €   |
| Columbarium :   | 15 ans   | 30 ans     |
| Cave 4 urnes (au sol) (cavure)                                | 300,00 € | 600,00 €   |
| Case 4 urnes (monument)                                       | 300,00 € | 600,00 €   |
| Dispersion des cendres  |          | 30,00 €    |

de l'Etat en Pays Centre-Ouest Bretagne) assure aussi la mission de point numérique et, dans ce cadre, conseille et accompagne les personnes qui le souhaitent dans l'accomplissement de ces différentes procédures.

Les usagers sont accueillis, sans rendez-vous, tous les jours de la semaine à l'exception du jeudi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (fermeture à 16h00 le vendredi).

CECCOB - Maison des services publics  
Place de la Tour d'Auvergne - BP 226 -  
29834 Carhaix-Plouguer Cedex

Tél. : 02 98 93 02 88 -  
[ceccob@finistere.pref.gouv.fr](mailto:ceccob@finistere.pref.gouv.fr)



## Démarches administratives (suite) :

En outre, en cas de vol et de perte, il faut acheter un timbre fiscal en ligne.

The screenshot shows the homepage of the ANTS website. At the top, there is a search bar and a 'Mon Espace' button. Below the header, there are several navigation tabs: 'Vos démarches', 'Les titres', 'Les solutions', 'Nos partenaires', 'L'international', 'Nos marchés publics', and 'Contacter l'ANTS'. Under 'Vos démarches', there are links for 'Demander un permis de conduire', 'Connaître le solde de mes points', and 'Où en est mon permis de conduire'. Under 'Les solutions', there are links for 'Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeur', 'Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI mineur', 'Où en est mon passeport / ma CNI', and 'Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation'. Under 'Nos marchés publics', there are links for 'Je vends ou je donne mon véhicule', 'Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)', 'Je modifie l'adresse sur ma carte grise', 'J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion', and 'Je souhaite faire une autre demande'. At the bottom right, there is a blue button that says 'ACCÉDER À VOTRE ESPACE'. On the left side, there is an illustration of a blue car on a road with a street lamp and a signpost.

**Cartes d'identité :** Les usagers qui résident en Bretagne peuvent remplir en ligne une [pré-demande de CNI](#) avant de se rendre au guichet. Ce téléservice dispense l'usager de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet donc de gagner du temps sur place. Il n'y a plus que 25 mairies dans les Côtes-d'Armor équipées et autorisées à le faire (110 au niveau Bretagne) à savoir Binic, Broons, **Callac**, Dinan, Guingamp, Jugon-les-Lacs, Lamballe, Lannion, Le Mené, Loudéac, Matignon, Merdrignac, Paimpol, Perros-Guirec, Plancoët, Plérin, Plouaret, Ploubalay, Ploufragan, Pontrieux, Quintin, Rostrenen, Saint-Brieuc, Saint-Nicolas-du-Pélem, Tréguier .

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il faut se rendre sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> Vous devrez ensuite **vous rendre dans la mairie dans laquelle vous aurez préalablement pris rendez-vous et présenter votre numéro de pré-demande.**

La délivrance de la Carte d'Identité demeure gratuite , sauf si dans le cas d'un renouvellement vous ne pouvez fournir l'ancienne (titre périmé, perdu ou volé) : il faut alors fournir un timbre fiscal de 25 euros actuellement.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

**L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Toutefois, malgré les nombreuses mesures d'accompagnement mise en place pour faciliter le déplacement des ressortissants français avec une carte nationale d'identité, des difficultés sont rapportées régulièrement par des usagers qui se voient refuser l'embarquement à bord de vols ou de bateaux de croisière, y compris pour se rendre dans un pays ayant officiellement accepté les CNI prorogées.

Le renouvellement des CNI facialement périmées -ou en voie de l'être - sera autorisé, dès lors que l'usager est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.



## Démarches administratives (suite) :



### **C.A.U.E. :**

Claude CHÉREL du C.A.U.E. (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) tient une permanence à Guingamp-Paimpol-Agglomération (ex GP3A) de 9 h à 12 h les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois afin d'apporter des conseils sur vos projets d'urbanisme. Il faut prendre rendez-vous au 02.96.40.23.86.

### Inscriptions sur les listes électorales :



Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changées : Il est maintenant possible de s'inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant chaque scrutin.

**Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune directement sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>**

Lorsque vous atteignez 18 ans, vous êtes inscrit.e automatiquement dès lors que vous avez effectué votre recensement et n'avez pas changé d'adresse.

Pour s'inscrire, il suffit de créer votre compte en quelques clics sur [www.Service-Public.fr](http://www.Service-Public.fr), d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives (copie d'une pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois) doivent être numérisées. Sinon, vous pouvez toujours venir en mairie compléter le CERFA avec vos justificatifs !

Ces modalités sont également valables pour les citoyens européens : inscription pour les élections européennes et/ ou municipales (2 listes complémentaires différentes).

### **Agences MSA d'Armorique :**

Pour permettre un meilleur accueil de ses assurés et éviter les temps d'attente, la MSA favorise désormais les rendez-vous. Sur simple appel au 02 98 85 79 79 il vous sera proposé un rendez-vous au plus près de chez vous .

L'accueil **libre** reste toutefois possible :

- ♦ à Saint-Brieuc : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ♦ à Dinan, Lannion, Loudéac : le mardi de 9h00 à

12h30 et de 14h à 17h

- ♦ à Guingamp et Lamballe : le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

L'accueil à Rostrenen est possible, uniquement sur rendez-vous.

De nombreuses informations sont également accessibles sur le site internet [www.msa-armorique.fr](http://www.msa-armorique.fr)



### Horaires de la déchetterie de Callac :



|  | LUNDI       | MARDI | MERCREDI    | JEUDI | VENDREDI    | SAMEDI      |
|--|-------------|-------|-------------|-------|-------------|-------------|
| Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 | 8 H - 12 H  |       | 8 H - 12 H  |       | 8 H - 12 H  | 8 H - 12 H  |
|  | 14 H - 18 H |       | 14 H - 18 H |       | 14 H - 18 H | 14 H - 18 H |

En partenariat avec Orange, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol Agglomération propose aux habitants du territoire des ateliers numériques, collectifs et **gratuits**, dans le cadre de la fracture numérique. L'objectif de ces ateliers est de permettre à chacun d'améliorer son usage des nouvelles technologies. En ce sens, Orange organise un cycle d'ateliers d'une heure en septembre sur les thématiques suivantes : Mercredi 15 septembre à 10H : Découvrir les réseaux sociaux, Mercredi 29 septembre à 10H : Garder le contact avec ses proches sur WhatsApp. Le nombre de places est limité à 12 et dans l'idéal tous les participants assisteront aux

quatre ateliers. Ces ateliers se tiendront au CIAS (1 rue de Tournemine – 22390 Bourbriac). En raison de la jauge imposée dans la salle, tous les participants ne pourront pas assister aux ateliers en présentiel. Il sera donc possible pour ceux qui le souhaitent (et qui maîtrisent à minima l'informatique) d'assister aux ateliers de chez eux. Cette option est également applicable pour ceux habitant loin de Bourbriac. Si vous êtes intéressé ou si vous accompagnez des personnes qui seraient intéressées pour participer à ces ateliers, je vous remercie de prendre contacte au 02-96-55-99-56 ou par mail à l'adresse suivante : [cias@guingamp-paimpol.bzh](mailto:cias@guingamp-paimpol.bzh) (inscription obligatoire).

## Des aides pour améliorer votre habitat :

Afin d'accompagner les particuliers dans la rénovation ou l'adaptation de leur logement, Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé en juin 2018 un programme d'intérêt général, « Énergie & Adaptation ». En amont des travaux, le Centre de Développement de l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), opérateur pour l'agglomération, vous conseille pour faire les bons choix et vous aide à financer votre projet.

Accessible aux propriétaires occupants comme aux propriétaires bailleurs, le programme « Énergie & Adaptation » a pour principaux objectifs de réduire la facture énergétique des ménages, de lutter contre le mal-logement et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Véritable opportunité pour engager des travaux de qualité, « Énergie & Adaptation » s'inscrit dans la politique environnementale et sociale de l'agglomération. Son ambition est de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le chauffage mais aussi de valoriser l'offre de logement existante pour limiter l'étalement urbain.

### Pourquoi pas vous ?

Près de 1000 ménages ont contacté le Centre de Développement de l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT), 70 % d'entre eux sont éligibles au programme.

300 propriétaires ont ainsi bénéficié d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et de l'agglomération, d'une prime « Habiter Mieux », voire de l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et d'aides des caisses de retraite. Ces financements, cumulables avec le crédit d'impôt, peuvent régulièrement dépasser 50 % du budget global des travaux, selon les cas.

### Et vous, quel est votre projet ?

- **Pour faire des économies d'énergie et améliorer votre confort** : réalisez des travaux d'isolation, changez votre chaudière, remplacez vos menuiseries ou installez une VMC...
- **Pour adapter votre lieu de vie et préserver votre autonomie** : aménagez votre cuisine ou votre salle de bain, faites installer une douche à l'italienne avec un siège mural, optez pour des volets automatisés ou un sol antidérapant...

### Quelles sont les conditions pour être éligible au programme « Énergie & Adaptation » ?

- Votre logement doit avoir plus de 15 ans.
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier.
- Les travaux doivent être réalisés par des artisans qualifiés RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

## Des aides pour améliorer votre habitat (suite):

### Comment se faire accompagner gratuitement ?

- Vérifiez votre éligibilité auprès du CDHAT par téléphone au 02 96 01 51 91.
- Prenez rendez-vous pour un diagnostic et des conseils techniques à domicile.
- Étudiez les devis avec le CDHAT, puis engagez les travaux.
- Transmettez les factures au CDHAT qui vous informera du paiement des subventions.

### Les permanences du CDHAT

Le CDHAT tient des permanences mensuelles gratuites et sans rendez-vous sur le territoire de l'agglomération pour vous informer et vous accompagner.

#### Callac

2<sup>ème</sup> mardi du mois de 10h à 12h

Site de l'agglomération

ZA de Kerguignou

#### Guingamp

1<sup>er</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

Mairie

1 rue du Champ au Roy

[www.guingamp-paimpol-agglo.bzh](http://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh)

#### Renseignements

CDHAT

Tél. 02 96 01 51 91

## Recensement de la population :

Conséquence du Covid-19: le recensement de la population est reporté en 2022, en raison de la crise sanitaire.

## Volitalia:



volitalia  
www.volitalia.com

« En février dernier, nous vous présentions la démarche nous ayant mené à identifier une zone d'étude pour un projet éolien sur votre commune.

Au cours de ce premier semestre 2021, nous avons pu engager les expertises écologique et paysagère, respectivement confiées aux bureaux d'études indépendants Biotope et Encis environnement. Les états initiaux sont en cours de réalisation, ils nous permettront d'affiner le potentiel du secteur. L'étude acoustique, menée par le bureau Orféa, sera elle réalisée l'automne prochain.

Nous envisageons également de débiter l'étude de vent cet été, avec l'installation d'un mat de mesure en juillet. Nous ne manquerons pas de vous informer en détail sur cette opération.

Ces expertises vont se poursuivre sur le reste de l'année. Toutefois, nous avons à cœur de vous rencontrer afin d'échanger avec vous sur le possible projet que nous proposerons pour votre territoire. Nous travaillons à la tenue d'une réunion, probablement en septembre.

D'ici là nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour vous renseigner sur l'ensemble de notre démarche.

L'équipe Volitalia.

Contact : Moïra Andreu, [m.andreu@volitalia.com](mailto:m.andreu@volitalia.com) – Tél. 07 61 37 07 08 »

## MA RUCHE : JE LA DÉCLARE ! :

La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1ère ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de Maitrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre loque américaine....) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pou-



voir visiter tous les ruchers du secteur.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.

Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CER-FA n° 13995\*02 (disponible sur le site internet [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13995.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do)) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

## Identifiez les plantes invasives dangereuses :

Les plantes invasives sont des plantes exotiques souvent introduites dans nos régions pour leur caractère décoratif et qui prolifèrent aujourd'hui dans les espaces naturels, les champs ou les jardins. Nuisibles à l'écosystème, elles peuvent être dangereuses pour la santé. Apprendre à les reconnaître et adopter les bons gestes quand on les découvre est essentiel.

Le Conservatoire botanique national de Brest a répertorié en Bretagne 29 espèces de plantes invasives avérées, 33 potentielles et 67 à surveiller. Quatre d'entre elles font l'objet d'une campagne spécifique d'information et de lutte menée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'agglomération est engagée dans cette campagne et travaille avec les communes du territoire pour lutter contre ces plantes et renseigner au mieux les usagers.

Les Préfectures ont pris des arrêtés d'obligation de prévention et de destruction contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise, dont le pollen est très allergisant,

et la Berce du Caucase qui peut provoquer de graves brûlures sur la peau.

Le Raisin d'Amérique et le Datura Stramoine sont deux variétés dont les baies ou les graines sont très toxiques après ingestion et qu'il ne faut donc ni consommer, ni laisser se disperser.

Si vous pensez reconnaître ces plantes dans votre environnement : évitez de les toucher, prenez une photo si vous le pouvez, et tentez de les localiser précisément afin de transmettre les informations par mail au service biodiversité et environnement de Guingamp-Paimpol Agglomération.

### Renseignements

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

[www.fredon-bretagne.com](http://www.fredon-bretagne.com)

Guingamp-Paimpol Agglomération

Service biodiversité et environnement

Tél. 02 96 13 59 59

[s.verde@guingamp-paimpol.bzh](mailto:s.verde@guingamp-paimpol.bzh)

[www.guingamp-paimpol-agglo.bzh](http://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh)

# POÈME

De Lucien Le Bris

1922-2008

## A PLUS TARD

Si ce n'est pour aujourd'hui  
Ce sera pour demain  
Et si ce n'est pas pour demain ce sera pour  
plus tard.  
Car tôt ou tard  
Viendra le jour  
Où le soleil se dérobera  
Sous nos pieds  
Pour toujours!



## L'AMANT

Une Pensée obsédante me hante  
Chaque fois que revient le printemps  
Elle me revient tout le long du jour  
Le désir d'aimer, le besoin d'amour.  
Vous toutes que j'ai tant aimées  
Votre souvenir ne peut point mourir.  
Ô mes amours! Il faut me pardonner  
Même s'il vous reste à en souffrir.  
Pour sûr que je suis un inconstant  
Et aussi surtout un incompris.  
Ce n'est pas de ma faute si l'amant  
aurait fait un bien triste mari.

## CHIMERE

Il n'y a pas de plus belle chimère  
Que celle du pauvre hère  
Seule chose sur cette terre  
Qui lui permette de quitter sa misère.  
Qu'il vagabonde de-ci delà sans trêve  
Rien ne l'enchanté, autre que ses rêves.  
Si assis au pied de l'arbre il sourit  
C'est qu'il se trouve heureux de sa vie.  
N'en voulant point trop connaître  
Comme le sage il se recueille  
Attendant l'heure de disparaître  
Tout comme le font les feuilles  
Aux derniers jours d'automne.

## LE BONHEUR

Si un jour de bonheur  
Passe devant votre porte  
Ne soyez pas aveugle  
Ne le laisser pas filer  
Celui-ci est si rare  
Qu'il faut vite le saisir.



## MOTS CACHÉS DU FOOT

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| O | P | C | M | F | I | E | N | O | B | V | É | C |
| C | L | F | E | I | N | T | E | N | E | S | T | I |
| K | É | C | H | E | U | L | S | I | V | U | Z | P |
| I | D | É | U | I | L | R | H | E | P | A | N | F |
| L | L | A | D | É | G | A | G | E | M | E | N | T |
| J | G | Y | S | R | Q | C | B | O | I | G | A | F |
| É | C | H | A | P | P | É | E | R | Y | A | N | P |
| Z | R | O | R | F | N | T | C | D | U | F | O | C |
| J | A | T | G | M | A | R | Q | U | E | R | T | I |
| C | D | I | E | C | A | B | N | É | R | B | M | G |
| E | T | I | R | J | E | Z | T | S | G | L | R | J |
| M | É | U | F | S | Q | C | R | L | C | I | S | G |
| Q | O | P | M | T | S | U | R | F | A | C | E | F |

Regarde bien cette grille et mémorise le vocabulaire du foot caché dans cette grille. Soulève tous les mots que tu trouves.

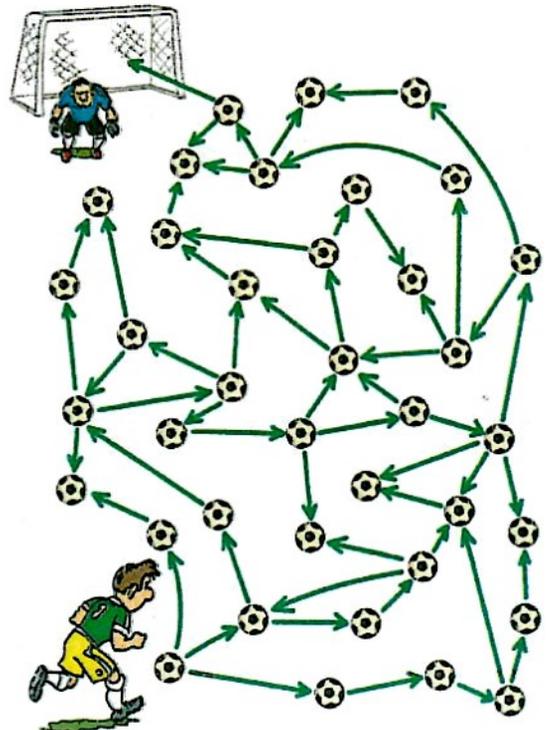


FEINTE  
MARQUER  
DÉGAGEMENT

ECHAPPÉE  
SURFACE  
TIR

[www.teteamodeler.com](http://www.teteamodeler.com)

Traçe le chemin parsons par le ballon pour atteindre le but.



## ... AU JOUR LE JOUR ...

### **MAIRIE** : Horaires d'ouverture au public :

|                   | <b>LUNDI</b>  | <b>MARDI</b>  | <b>MERCREDI</b> | <b>JEUDI</b>  | <b>VENDREDI</b> |
|-------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| <b>MATIN</b>      | 8 H 30 – 12 H | 8 H 30 – 12 H | FERME           | 8 H 30 – 12 H | 8 H 30 – 12 H   |
| <b>APRES-MIDI</b> | 14 H – 17 H   | 14 H – 17 H   |                 | 14 H – 17 H   | 14 H – 17 H     |

### **PERMANENCES DES ÉLUS** :

#### Maire :

Yannick LARVOR tient une permanence en mairie le lundi de 11 h à 12 h.

#### Premier Adjoint :

Philippe Le Guilcher tient une permanence en mairie le jeudi de 11 h à 12 h.

#### Deuxième Adjoint :

Jean-Pierre Guillermin tient une permanence en mairie le mardi de 10 h 30 à 11 h 30.

#### Mairie

1 rue de la Mairie

22160 PLOURAC'H

☎ : 02.96.45.02.94.

Courriel : [mairiedepourach@wanadoo.fr](mailto:mairiedepourach@wanadoo.fr)

Télécopie : 02.96.45.02.95.

### **AUTRES PERMANENCES** :

#### M.S.A. : Pour les deux centres les plus proches :

\* Guingamp Place du Champ au Roy – ☎ : 02.96.40.10.40 – du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin.

\* Rostrenen 16 place Parz Moëlou – ☎ : 02.96.57.40.10 – du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin.

Une permanence administrative se tient en outre au Centre Médico-Social de Callac le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9 h à 12 h.

#### Sécurité sociale (C.P.A.M.) : le mardi de 9 h 30 à 11 h 30 à la Mairie de Callac.

#### Assistante sociale : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis de 10 h à 11 h 30 à la Mairie de Callac.

#### Retraite C.R.A.M.B. : Pour les deux centres les plus proches :

\* Guingamp Place du Champ au Roy – ☎ : 06.21.61.60.76 - uniquement sur rendez-vous chaque mercredi.

\* Rostrenen 16 place Cité Administrative - ☎ : 06.21.61.60.79 – 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - accueil sur rendez-vous le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis.

**CPAM 22 : une adresse postale UNIQUE :**  
CPAM des Côtes d'Armor  
22024 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

#### SOLIHA Côtes d'Armor : (auparavant PACT-HD22) : 2<sup>ème</sup> mardi de 10 h à 12 h à la Communauté de Communes - Zone de Kerguiniou

Permanence D.S.D. et C.A.F. : une Assistante Sociale assure une permanence au Centre de la Solidarité Départementale de Callac le jeudi sur rendez-vous en téléphonant au 02.96.57.44.00. Depuis le 02 octobre 2006, une permanence sans rendez-vous a également lieu le lundi de 14 à 16 heures sans rendez-vous.

#### Mission Locale pour l'Emploi : 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h à Guingamp (19 rue St Nicolas - ☎ : 02.96.40.17.30)

#### Conciliateur de justice : 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous en mairie de Callac

### **TRAITEMENT DES DÉCHETS** :

Le ramassage des bacs à couvercle jaune, pour la collecte sélective, et des bacs à couvercle gris, pour les ordures ménagères, est assuré toutes les deux semaines par les services de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Tri sélectif : semaine paire - Ordures ménagères : semaine impaire

Conteneurs à verre : ils se situent au carrefour des routes qui mènent soit au Balanou soit à Klempéto, et au Bourg sur le parking en face de la mairie (plus un conteneur à verres près de la salle polyvalente).





# SONDAGE AUPRES DE LA POPULATION

## Présentation du projet: Construction d'une résidence

La Municipalité de PLOURAC'H en partenariat avec Côtes d'Armor Habitat (Office National de Logements Sociaux) a en réflexion la construction d'une résidence de quatre logements de type T2 et T3. Cette unité se composerait de logement individuel de plain pied, comprenant une pièce de vie, 1 chambre ou 2, un espace douche et toilettes, adaptées aux personnes à mobilité réduite, un coin de verdure extérieur. Tous ces logements bénéficieraient d'une salle commune, vous permettant de prendre les repas en commun, si vous le désirez, et d'y exercer de multiples activités (animations, jeux de société, réception des proches...).

Des services à la personne pourront également être proposés. A savoir: ménage, portage de repas, service de soins, par des cabinets indépendants (infirmiers, kinés, ostéopathes, consultations médicales par télé-médecine...) ou les services cantonaux (Comité Cantonal d'Entraide SAD du Corong).

Cette structure serait réalisée au centre bourg, à proximité du parking, à côté du boulodrome.

La Municipalité souhaite, suite à la réflexion de ce projet, connaître votre avis et vos suggestions afin de réaliser au mieux la structure de vos attentes.



### QUESTIONNAIRE:

NOM:..... Prénom:.....

|   | OUI | NON |
|---|-----|-----|
| Ce type de structure vous intéresse t-il?   |     |     |
| Quels services attendez-vous?   |     |     |
| Ménage  |     |     |
| Repas   |     |     |
| Soins   |     |     |
| Animations  |     |     |
| Si ce type de structure était réalisé seriez-vous susceptible d'être intéressé par un logement? |     |     |

### Suggestions:

.....

.....

.....

.....

.....

Cela ne vous engage pas mais votre réponse et votre avis nous permettront d'appuyer la demande.

Merci de retourner ce questionnaire en mairie avant la fin du deuxième semestre 2021.

